



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E100268

VALABLE JUSQU'AU

12/02/2027

ÉDITÉ LE

18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2008

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 22/06/2023

0

Raison sociale : CERNY BRUNO

48 CHEMIN DE PIC
09100 PAMIERIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAMIERIS (09100)

Siret : 508 218 328 00013

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 109033218J001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 109033218J001

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/03/2026

Téléphone : 06 70 04 02 71

Portable : 06 70 04 02 71

Fax : 05 61 68 81 03

Site Internet : <http://cerny-electricite.fr>

E-mail : cerny.electricite@gmail.com

Responsabilité légale :

CERNY BRUNO CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/05/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	01/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/05/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/05/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.